



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2025.11.4

du Conseil communautaire du 25 novembre 2025

Retour incitatif aux communes membres contribuant à la croissance fiscale 2024 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Attribution d'un fonds de concours d'un montant de 549 888 € attribué à la commune de Buc pour le financement des travaux du groupe scolaire du Pré Saint-Jean.

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Date d'affichage : 26 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Christophe KONSdorFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Marie BOELLE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Lucie LONCLE DUDA, Mme Jocelyne HANNIER.

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSdorFF), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Philippe PAIN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1, L. 5211-10 et L.5216-5-VI ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la charte communautaire de la communauté d'agglomération signée par les maires le 23 juin 2009,

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2024.045 du 19 septembre 2024 relative aux modalités de calcul du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2024 et déterminant les montants par commune ;

Vu la délibération n°2025-10-06/05 du Conseil municipal de Buc du 6 octobre 2025 sollicitant un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de 549 888 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2024 pour le financement des travaux du groupe scolaire du Pré Saint-Jean pour un montant de 2 946 000 € HT ;

Vu l'Autorisation de Programme pluriannuelle n°AP 2024-003 : « Fonds de concours retour incitatif 2024 » d'un montant de 8 526 750 € votée par délibération du Conseil communautaire n° D.2024.10.3 du 1 octobre 2024 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 2041412 : « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 01 : « non-ventilé ».

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à verser à ses communes membres des fonds de concours destinés au retour incitatif au prorata de leur contribution à la croissance fiscale de l'intercommunalité.

Pour l'année 2024, les montants des fonds de concours suivants ont été calculés selon les modalités décidées par le Bureau communautaire le 19 septembre 2024 :

	TOTAL RETOUR INCITATIF 2024	Versé par réduction du FPIC	Versé par augmentation exceptionnelle de l'AC	Versé en fonds de concours d'investissement
Bailly	106 538 €	0 €	0 €	106 538 €
Bièvres	184 405 €	0 €	0 €	184 405 €
Bois d'Arcy	850 891 €	455 449 €	0 €	395 442 €
Bougival	197 440 €	117 421 €	0 €	80 019 €
Buc	549 888 €	0 €	0 €	549 888 €
Châteaufort	160 507 €	15 519 €	144 988 €	0 €
Fontenay-le-Fleury	357 582 €	203 852 €	0 €	153 730 €
Jouy-en-Josas	163 977 €	98 807 €	0 €	65 170 €
La Celle St-Cloud	453 867 €	271 378 €	0 €	182 489 €
Le Chesnay-Rocquencourt	858 625 €	455 797 €	0 €	402 828 €
Les Loges-en-Josas	285 525 €	0 €	200 000 €	85 525 €
Noisy-le-Roi	325 886 €	178 722 €	0 €	147 164 €
Rennemoulin	4 273 €	4 059 €	214 €	0 €
Saint Cyr l'Ecole	812 152 €	500 165 €	0 €	311 987 €
Toussus-le-Noble	37 254 €	14 515 €	22 739 €	0 €
Vélizy-Villacoublay	4 182 224 €	0 €	0 €	4 182 224 €
Versailles	3 278 020 €	1 827 237 €	0 €	1 450 783 €
Viroflay	524 626 €	296 068 €	0 €	228 558 €
TOTAL	13 333 680 €	4 438 989 €	367 941 €	8 526 750 €

Définitions :

- FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- AC : attribution de compensation

Ainsi, à la demande de la commune de Buc, il est proposé d'attribuer le fonds de concours de 549 888 € pour le financement des travaux du groupe scolaire du Pré Saint-Jean pour un montant total de

2 946 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations indique une subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 370 000 €, une subvention sollicitée auprès du Fonds Verts à hauteur de 480 000 € et une subvention sollicitée auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 800 000 €.

Le coût hors taxe net de subvention de cette opération est donc de 1 296 000 €.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

APRES AVOIR DELIBERE, DÉCIDE :

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 549 888 € à la commune de Buc, dans le cadre du retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale de l'année 2024, pour le financement des travaux du groupe scolaire du Pré Saint Jean d'un montant total de 2 946 000 € HT ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 42,43 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
- 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
- 4) de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1^{er} décembre 2027 ;
- 5) que la commune de Buc devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc, apposer son logo par tout moyen à sa disposition et transmettre une photographie de l'opération réalisée ;
- 6) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours ;
- 7) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 66 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.